



## Métropole de Lyon Le dispositif Reguly change d'échelle

**L**e système Reguly d'organisation des flux de circulation autour de chantiers a fait ses preuves. Mis en œuvre en 2019 par la SPL Lyon Part-Dieu dans le cadre du projet de transformation du quartier d'affaires lyonnais, il vient d'être reconduit sur cette opération toujours en cours et sera également déployé sur le projet urbain de la ZAC Gratte-Ciel Centre-ville à Villeurbanne (Rhône), aménagé par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (Serl).

C'est le groupement conduit par Mobility by Colas avec Colas France, Aximum, Logilys et Cimba Digital Construction Solutions qui a été choisi comme opérateur unique pour les cinq prochaines années. Le montant du marché de 4 M€ HT sera financé

par les aménageurs des deux projets avec le soutien de la Banque des territoires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable ».

**Mutualisation.** Le dispositif logistique va permettre de mutualiser les infrastructures et les ressources. Ainsi, le poste central de régularisation des flux entrants et sortants va être pérennisé tout comme la plateforme de réservation des créneaux de livraison. Une nouvelle aire de temporisation pour l'attente des camions verra le jour pour le projet villeurbannais ainsi que de nouveaux itinéraires de circulation.

Le laboratoire Aménagement Economie Transports (université Lyon 2, CNRS et ENTPE) a été chargé de la mise en place d'indicateurs qui, à partir des données collectées, permettront de mesurer les gains environnementaux et organisationnels du dispositif Reguly. Depuis sa mise en service, il a été utilisé par 930 entreprises de travaux sur 69 chantiers. ● E. N.

